



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2016-019

PUBLIÉ LE 10 MAI 2016

Sommaire

74_CH_Centre hospitalier Sallanches-Chamonix

74-2016-05-01-001 - 2016-11 Délégation signature SM à V PETIT (1 page)

Page 3

74_CH_Centre hospitalier Sallanches-Chamonix

74-2016-05-01-001

2016-11 Délégation signature SM à V PETIT



Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc
Direction Générale

DECISION N° 2016 - 11

DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Stéphane MASSARD, DIRECTEUR DES HOPITAUX DU PAYS DU MONT-BLANC,

- VU** les articles D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la Santé Publique ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- VU** l'arrêté du CNG du 16 janvier 2013 nommant Monsieur Stéphane MASSARD, Directeur des Centres Hospitaliers de Sallanches et Thonon les Bains à compter du 1^{er} février 2013

DECIDE

ARTICLE 1 Donne délégation de signature à compter du 1^{er} mai 2016, à Madame Valérie PETIT, Adjoint des Cadres – Responsable des Ressources Humaines, pour signer en son nom les documents normalement soumis à sa signature en qualité de Chef d'Etablissement dans le domaine de la gestion des Ressources Humaines pour ce qui concerne le personnel non médical.

ARTICLE 2 Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de rendre compte à la Direction Générale des opérations effectuées

ARTICLE 3 Le Titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation.

ARTICLE 4 Le Directeur des Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Spécimen de la signature de
Madame Valérie PETIT

Fait à Sallanches, le 1^{er} mai 2016

Le Directeur



Stéphane MASSARD

Centre Hospitalier Intercommunal
Hôpitaux du Pays du Mont-Blanc
Siège Administratif : 380 Rue de l'Hôpital – B.P. 118 – 74703 SALLANCHES Cedex
☎ 04 50 47 30 30 – 📠 04 50 47 30 73 – EMAIL : hmb@ch-sallanches-chamonix.fr